

Antennes relais / Expérimentations : Chronique d'un enterrement annoncé - PRIARTEM

Communiqué de presse



Paris, le 02 septembre 2011 : Au terme de 24 mois durant lesquels les acteurs du Grenelle des ondes ont maintenu en vie un processus, dit expérimental, peu productif visant à évaluer la faisabilité d'une réduction des expositions des riverains d'antennes et la mise en place de nouvelles procédures d'information-concertation, le ministère de l'écologie et celui de l'industrie ont annoncé la fin de la partie « Grenelle des ondes » en optant, une fois encore, pour le « laisser faire », favorable aux seuls opérateurs.

Le Gouvernement « découvre » ce que tout le monde savait déjà il y a deux ans - le niveau d'exposition aux antennes relais est globalement faible mais il existe des zones dans lesquelles il existe des expositions chroniques fortes voir très fortes -et propose d'utiliser la méthode du sparadrap sur la jambe de bois pour traiter ces cas.

Le gouvernement « découvre » également que si les émissions des antennes baissent, la qualité de services en sera altérée. A moins de penser que les opérateurs sur-émettent pour le plaisir d'exposer inutilement les riverains – ce dont les associations ne les accusent pas – il y avait fort à parier qu'à réseau identique, une baisse de l'émission des antennes se traduirait quasiment automatiquement par une baisse de la qualité de réception.

Priartem et Agir pour l'environnement n'ont cessé de se battre pour que soient prises en compte les études de nouvelles configurations techniques susceptibles d'assurer une qualité de services équivalente tout en réduisant les expositions des populations riveraines, ce qui correspondait pourtant à la mise en place d'un véritable processus expérimental. Les opérateurs s'y sont toujours farouchement opposés.

Quant aux expérimentations en matière d'information-concertation, elles se sont réduites, au fur et à mesure des réunions, en peau de chagrin jusqu'à se terminer sous la forme d'un « corpus minimum » qui s'apparente, de près ou de loin, au seul respect de la réglementation.

Une fois encore, les associations ont le regret de constater que, faute d'ambition politique, ces 24 mois sont autant de temps perdu en réunions dont l'objet est de discourir au lieu d'agir, d'expérimenter localement au lieu de réglementer nationalement.

Les associations tiennent à rappeler aux ministères en charge des expérimentations que la noblesse de la politique n'est pas de mener à bien une politique dilatoire mais d'agir et régler les problèmes et qu'il y a nécessité à imposer rapidement une baisse des seuils d'exposition et à obliger les opérateurs à modifier leur réseau d'antennes relais afin de le rendre compatible avec la santé des riverains exposés. Les associations notent avec stupéfaction que le ministère de la santé a été subrepticement remplacé par le ministère de l'industrie. A croire qu'à la suite de l'avis de l'OMS classant les ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile comme « potentiellement cancérigènes », la France ait opté pour le déni de risque.

Contact presse :

> Janine LE CALVEZ et Marc ARAZI - Priartém - Tél. 01.42.47.81.54

> Stéphen Kerckhove – Agir pour l'Environnement – Tél. 01.40.31.02.99